



La matrice des affaires



Une démarche novatrice en matière
d'enquêtes, de poursuites et
de défense visant la criminalité
internationale

Depuis 2002, le travail sur une série de services juridiques en ligne, rangés sous l'appellation de « Projet d'outils juridiques », n'a cessé de progresser au sein de la CPI.

Ce projet fournit un vaste ensemble de ressources ayant trait à la théorie et aux usages du droit pénal international et intègre les technologies modernes aux activités d'enquête, de poursuite et de défense visant la criminalité internationale. La *matrice des affaires* en constitue un élément majeur.

Qu'est-ce que la *matrice des affaires* ?

La *matrice des affaires* est une application de gestion des affaires axée sur le droit et conçue spécialement à des fins d'enquête, de poursuite, de défense et de jugement d'affaires complexes du point de vue des faits concernés, comme celles touchant à la criminalité internationale (crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide). Il s'agit d'une application libre susceptible d'être adaptée à n'importe quel système de justice pénale, ainsi qu'à différents groupes d'utilisateurs, comme la magistrature du siège, les enquêteurs, le ministère public, les avocats défenseurs, les représentants des victimes et les ONG. Cette application peut servir à des fins de références, de formation et d'information juridiques ou comme base de données des éléments de preuve. Elle complète les applications existantes de classement des faits et de gestion des éléments de preuve.

Comment la *matrice des affaires* a-t-elle été élaborée ?

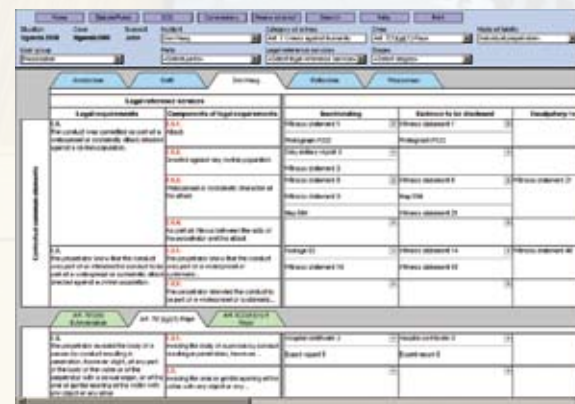
Les Outils juridiques – y compris la *matrice des affaires* – ont été développés par la CPI entre 2002 et 2005. À l'origine, ils ont été conçus et mis à point par la Section des avis juridiques du Bureau du Procureur de la CPI, qui s'est appuyée sur une expérience longue de plus de dix ans des usages relatifs à la justice pénale internationale, ainsi que sur l'étude des solutions informatiques utilisées dans les bureaux de lutte contre la fraude traitant les plus grandes affaires de corruption. Depuis 2006, le maintien et le développement des Outils juridiques ont été coordonnés par le Comité consultatif sur les outils juridiques au nom de la Cour dans son ensemble, avec des représentants des Chambres, du Bureau du Procureur et du Greffe.



© Photo CPI / Wim van Cappellen

Comment la *matrice des affaires* est-elle tenue à jour ?

La *matrice des affaires* nécessite un développement constant tant sur le plan de son contenu que sur celui de ses aspects techniques, afin d'améliorer sa qualité, sa portée et sa pertinence. Compte tenu des moyens humains limités disponibles dans l'environnement opérationnel immédiat d'une juridiction comme la CPI, ce travail de mise au point a été externalisée vers des institutions bénéficiant d'une expérience dans ce domaine, partout dans le monde, sans que cela entraîne de coûts pour la Cour. Le Comité consultatif sur les outils juridiques veille à ce que les besoins des usagers au sein des différents organes de la Cour orientent toute activité d'élaboration future. Par ailleurs, un Groupe consultatif d'experts sur les outils juridiques, extérieur à la Cour, a été créé autour d'experts éminents en technologies juridiques pour valider les perfectionnements apportés au Projet d'outils juridiques, y compris la *matrice des affaires*.



© Photo CPI

Page opérationnelle de la *matrice des affaires*.

À quoi sert la *matrice des affaires* ?

La *matrice des affaires* a trois grandes fonctions :

1. Service de références juridiques : La *matrice des affaires* fournit des services d'information et d'analyse juridiques. Quelques collections des Outils juridiques ayant trait aux sources principales du droit pénal international sont incorporées dans la *matrice des affaires*. En plus, le commentaire sur les éléments a été intégré à la *matrice*, en fournissant une vue d'ensemble des éléments des crimes et des formes de responsabilité prévus dans le Statut de la CPI. On peut accéder au commentaire juridique de chaque élément ou disposition légale grâce à un lien hypertexte.

2. Guide sur la manière d'apporter la preuve de crimes internationaux et de formes de responsabilité : La *matrice des affaires* fournit une liste approfondie de « moyens de preuve » pour chaque élément des crimes et formes de responsabilité visés par le Statut de la CPI, c'est-à-dire, de types ou catégories de faits qui peuvent constituer une preuve potentielle de l'existence ou de la satisfaction de la disposition légale spécifique pour un crime international ou une forme de responsabilité. Pour chaque moyen de preuve, un lien hypertexte renvoie à un document de plus de 6000 pages qui cite et analyse la loi et les usages concernés des cours et tribunaux internationaux.

3. Base de données : La *matrice des affaires* offre un service de base de données permettant d'organiser et de présenter l'information et les éléments de preuve potentiels dans une affaire relevant de la criminalité internationale. Cela permet d'obtenir une « radiographie » de la situation des éléments de preuve d'une affaire à tout stade entre la phase des enquêtes et celle de l'appel ou de la révision. Il est facile d'ajouter des preuves au moyen de liens et de texte. La base de données peut être adaptée aux besoins des différents utilisateurs, comme indiqué ci-dessus.

Mode d'emploi de la *matrice des affaires*

La *matrice des affaires* a été mise en service dans plusieurs juridictions sur la base d'un accord standard auquel ont adhéré, entre autres, la Section des crimes de guerre du tribunal de Bosnie-Herzégovine, les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens, la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre du ministère canadien de la justice, le Bureau national du parquet néerlandais et l'Unité des crimes de guerre, le Service spécial des crimes internationaux danois, l'Autorité nationale norvégienne en charge des poursuites en matière de crimes organisés et autres crimes graves, le Parquet général d'Indonésie, le Bureau de la défense du Haut tribunal irakien, Human Rights Watch et plusieurs conseils de la défense. Elle a été traduite de l'anglais au français, à l'indonésien, à l'arabe et au khmer.

Toute personne intéressée par la mise en application pratique de la *matrice des affaires* dans une affaire relevant de la criminalité internationale sur laquelle elle travaille est priée de s'adresser au lien case.matrix@icc-cpi.int, avec une brève indication de la manière dont la *matrice* pourrait aider à son travail. Une fois qu'un accord d'utilisation a été conclu, la *matrice* est installée sans que cela entraîne des coûts pour l'utilisateur. Étant donné que la *matrice* constitue une application à usagers multiples, les utilisateurs préfèrent normalement l'installer dans un serveur réseau. Les exigences du système de serveur sont limitées pour l'essentiel à l'existence d'un système opérationnel compatible et d'un navigateur (browser). L'application de la *matrice* elle-même inclut les composantes de la source ouverte dont elle a besoin d'activer. Les usagers reçoivent par courrier électronique les dossiers de mise à jour chaque fois qu'une évolution intervient dans le contenu de la *matrice* ou dans ses fonctions. La CPI a également mis en place un système visant à former ainsi qu'à superviser les usagers dans leur travail avec la *matrice*. En échange, les usagers devraient faire état de leurs appréciations du fonctionnement de la *matrice* dans une perspective de son perfectionnement.

Cour Pénale Internationale

174 Maanweg, 2516 AB La Haye, Pays-Bas
Tél. +31(0)70 515 85 15 / Fax. +31(0)70 515 85 55 | www.icc-cpi.int